

## FAITS SAILLANTS : Enquête exploratoire dans les commerces d'accessoires pour fumeurs

Ces faits saillants sont tirés du rapport [La consommation de cannabis et ses sphères d'influence au Québec](#) visant à mieux comprendre le point de vue des Québécois.es qui consomment du cannabis ou qui pourraient s'y intéresser.

Ils s'appuient sur la visite incognito, en avril 2021, de 10 boutiques d'accessoires pour fumeurs de la région métropolitaine de Montréal (4 appartenant à des chaînes et 6 commerces indépendants). En plus de réaliser différentes observations prédéfinies sur le commerce, l'investigateur questionnait les commis en se présentant comme un client débutant ou expérimenté pour explorer la variété des messages transmis.

Le [rapport complet](#) et son [résumé](#) sont disponibles au [aspq.org](http://aspq.org) dans la section priorité cannabis.

Plusieurs boutiques d'accessoires pour fumeurs offrent une variété de produits pouvant être liés au cannabis ou affichant un lien avec la plante comme du papier à rouler, des barboteurs (bongs), des pipes, des cigarettes électroniques et des stylos, des broyeurs, des narguilés, des vaporisateurs, des accessoires d'entretien et d'entreposage, des vêtements et des bijoux.

Bonnes pratiques observées	Pratiques à surveiller
<ul style="list-style-type: none"><li>• La quasi-totalité des commerces visités respectait la loi et n'etalait pas leurs produits en vitrines pour n'être vus que de l'intérieur du commerce (ex. : utilisation de vitrines opaques ou de rideaux).</li><li>• Les présentoirs des produits étaient verrouillés à clef et l'aide du commis est nécessaire pour manipuler un article.</li><li>• Aucune publicité de cannabis n'a été observée à l'intérieur des commerces visités.</li><li>• Aucune boutique ne vend ou ne présente en ligne des accessoires pour fumeurs.</li><li>• Dans quelques cas, les commis ont mentionné des conditions d'usage et de sécurité et des risques de certains modes de consommation sur la santé.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans plusieurs commerces, il est possible de commander et acheter des semences (graines) de cannabis par le biais d'un catalogue mis à la disposition du consommateur, et ce, malgré l'interdiction de culture de plants de cannabis au Québec.</li><li>• Plus de la moitié des commerces visités n'ont pas validé l'âge du client mystère pourtant dans la mi-vingtaine.</li><li>• Dans la moitié des commerces visités, le commis a fait part de son expérience de consommation personnelle et de ses préférences (meilleur trip/buzz, visiter YouTube, suggestion de variété de cannabis ou de lieux d'achats illégaux autres que la SQDC, etc.).</li><li>• 1 cas de promotion verbale de produits liés au cannabis et proposition de vente sans taxe dudit produit.</li><li>• Absence de conseils préventifs liés à la consommation de cannabis dans près de la moitié des boutiques visitées.</li><li>• Certaines boutiques étaient situées près de garderies et d'écoles.</li></ul>

## Recommandations

Au terme de cette enquête exploratoire, l'ASPQ recommande de :

- Documenter plus largement les pratiques et messages véhiculés dans les commerces d'accessoires pour fumeurs incluant les tabagies, les dépanneurs et les magasins de vapotage ainsi que leurs impacts possibles.
- Sensibiliser et informer les commerçants d'accessoires pour fumeurs et de produits et services liés au cannabis à l'influence des pratiques et des messages transmis. Par exemple, envisager une formation indépendante en matière de prévention et de réduction des méfaits liés au cannabis.
- Encadrer l'emplacement de ces boutiques afin de les interdire notamment près des endroits fréquentés principalement par mineurs ou des clientèles vulnérables (écoles, garderies, etc.).

